



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-112

Séance du 19 décembre 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le quatorze décembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

**Ayant pris part à la
délibération :** 31

Présents : Monsieur Sylvain CALS, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Madame Anna CALS, Monsieur Alain BARRAU donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Nathalie FABRE donnant procuration Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Madame Sylvie BASCOUL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DERUS, Madame Sarah TRENTI, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Objet de la délibération : Budget Annexe Eau - Vote des tarifs 2024

Monsieur le Président informe l'assemblée que, compte tenu de l'inflation enregistrée en 2022 : + 5,2 % et de celle prévisible en 2023 : + 5,8 %, il est proposé d'appliquer une évolution de + 5,5 % à la part proportionnelle (/ m³) et d'arrêter les tarifs 2024 du Service de l'Eau suivants :

		TARIF 2024 HT
ARIFAT		
Part fixe	Abonnement - compteur (diamètres 15 et 20 mm) - compteur (diamètres 25 - 30 et 40 mm) - compteur (diamètre + de 40 mm)	95,74 € 120,17 € 184,72 €
Part proportionnelle	/ m ³ de 0 à 150 m ³ + de 150 m ³	1,385 € 0,693 €
Forfait branchement	extension ou renforcement comprenant les 20 mètres après la prise sur la conduite principale, le compteur et le forfait) Débranchement du réseau	500,00 € 41,66 €
MONTREDON-LABESSONNIÉ		
Part fixe	Abonnement - compteur (diamètres 15 et 20 mm) - compteur (diamètres 25 - 30 et 40 mm) - compteur (diamètre + de 40 mm)	95,74 € 120,17 € 184,72 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,671 €

Forfait branchement	comprenant collier et robinet de prise en charge, ta allongé, bouche à clé, robinet avant compteur, clapet compteur, coffret et main d'œuvre pour la pose	
Travaux en régie	- canalisation p.h.d. diam. 25 (le ml) - canalisation p.h.d. diam. 32 (le ml) - canalisation p.h.d. diam. 40 (le ml) - grillage signalisateur bleu (le ml) - tranchée en terrain naturel (l=0,70m) (le ml) - tranchée sur voirie communale (le ml) - tranchée sur voirie départementale (le ml) - dalle fonte pour coffret compteur - branchement en diam. 32 - branchement en diam. 40 - raccordement incendie - canalisation incendie (le ml) - robinet avant compteur calibre 15 - Compteur de vitesse classe c calibre 15 - clapet antipollution calibre 15 - raccord de serrage - coffret compteur complet - Tête de bouche à clé - tube allonge - main d'œuvre + recherche réseau – par heure	1,40 € 1,50 € 2,24 € 1,05 € 35,00 € 70,00 € 104,00 € 92,00 € 102,00 € 163,00 € 1 430,00 € 7,14 € 58,00 € 183,00 € 25,00 € 12,00 € 153,00 € 30,00€ 22,00 € 28,00 €
RÉALMONT		
Part fixe	Abonnement - compteur (diamètres 15 et 20 mm) - compteur (diamètres 25 - 30 et 40 mm) - compteur (diamètre + de 40 mm)	95,74 € 154,50 € 237,50 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,671 €
Droit d'accès au ré- seau	Compteur (diamètre 15 et 20 mm) Compteur (diamètre 25 - 30 et 40 mm) Compteur (diamètre + 40 mm)	410,00 € 720,00 € 1 080,00€
Travaux en régie	- Compteur (diamètre 15 et 20 mm) - Compteur (diamètre 30 et 40 mm) - Confection de regard compteur PVC (l'unité) - Poste de comptage Comprenant 1 robinet avant compteur, 1 robi- net purgeur, 1 clapet incorporé et une pose compteur fourni en lo- cation : * Compteur diamètre 15 mm (l'unité) * Compteur diamètre 20 mm (l'unité) * Compteur diamètre 30 mm (l'unité) * Compteur diamètre 40 mm (l'unité) - Ouverture de tranchée, évacuation des déblais et remblayage en grave 0/20 pour une tranchée de 0 à 3 mètre linéaire (le ml) * le mètre linéaire supplémentaire (le ml) * traversée de mur (le ml) - Fourniture et pose gaine PVC pour traversée de route diamètre 100 (le mètre linéaire)	255,00 € 300,00 € 120,00 € 150,00 € 175,00 € 400,00 € 630,00 € 300,00 € 55,00 € 105,00 € 25,00 €

- Fourniture et pose gaine PVC pour traversée de route 125 (le mètre linéaire)	
- Pour remblai au grave ciment (le m ³)	105,00 €
- Réfection de chaussée forfaitaire pour un branchement de 3 ml à l'émulsion de bitume (l'unité)	200,00 €
- Réfection de chaussée : émulsion (le m ²)	20,00 €
- Réfection de chaussée enrobé à froid (le m ²)	35,00 €
- Réfection de chaussée enrobé à chaud (le m ²)	90,00 €
- Réfection trottoir avec chape béton (le m ²)	55,00 €
- Remise en place de pavés autobloquants (le m ²)	110,00 €
- Passage sous câbles ou tuyaux divers (l'unité)	20,00 €
- Plus-value pour enlèvement terre impropre ou remblai (le m ³)	12,00 €
- Fourniture tout venant 0/20 (le m ³)	50,00 €
- Suppression ou remise en service branchement (forfait)	70,00 €
- Suppression de service pour défaut de paiement (forfait)	80,00 €
- Suppression de service pour fraude sur comptage (forfait)	250,00 €
- Main d'œuvre à l'heure	30,00 €
- Frais de déplacement forfait pour le particulier	30,00 €
- Frais de déplacement forfait pour l'entreprise	40,00 €

L'abonnement sera dû par la personne occupant le logement au 1^{er} janvier de l'année en cours et sera proratisé pour les nouveaux abonnés arrivant en cours d'année

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête les tarifs 2024 du Budget Annexe Eau susvisés.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel LOPEZ

